

Cayenne, 16 avril 2024

# LA GUYANE, LANterne ROUGE DES LICENCES SPORTIVES EN 2022

*Insee Flash Guyane n°187*

## La Guyane stagne en bas du classement des licences sportives

En 2022, la Guyane compte 310 établissements sportifs agréés par les fédérations françaises. Ensemble, ils délivrent 21 200 licences sportives soit 71 licences pour 1000 habitants. Parmi elles, neuf sur dix sont délivrées par des fédérations olympiques. Si toutes les régions ultramarines occupent le bas du classement (en moyenne 100 licences pour 1000 habitants, contre 159 en France métropolitaine), la Guyane est de loin la moins pourvue en structures sportives agréées et la moins licenciée des régions françaises.

Ajoutés au déficit de structures, les difficultés économiques de la population ainsi que le manque d'installations et équipements sportifs expliquent le faible nombre de licences dans la région. En effet, la population guyanaise connaît le niveau de vie le plus bas de France après Mayotte, avec un taux de pauvreté de 53,0 % (14,0 % en France métropolitaine), ce qui constitue un frein à l'accès aux activités sportives.

Le coût de la licence ajouté à celui du matériel nécessaire (vêtements, chaussures...) peuvent conduire certains ménages guyanais à renoncer à pratiquer dans des structures sportives officielles. En 2018, 45 % des Guyanais déclaraient se priver notamment d'un loisir régulier par manque de moyens financiers. En outre, le taux d'équipement sportif en Guyane en 2021 est nettement inférieur (1,5 pour 1000 habitants) à celui de la France métropolitaine (2,6 ‰). De plus, l'isolement géographique d'une partie de la population rend les déplacements longs et coûteux et peut également limiter la participation à des activités sportives.

Contact presse Insee Guyane : [communication-guyane@insee.fr](mailto:communication-guyane@insee.fr)

Document disponible sur : [www.insee.fr](http://www.insee.fr)